

<b>Zeitschrift:</b>	Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses
<b>Herausgeber:</b>	Alliance nationale de sociétés féminines suisses
<b>Band:</b>	32 (1944)
<b>Heft:</b>	658
<b>Artikel:</b>	La candidature de Mrs. Corbett Ashby au Parlement
<b>Autor:</b>	E.Gd. / Corbett Ashby
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-265130">https://doi.org/10.5169/seals-265130</a>

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 12.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Le Mouvement Féministe

Parait tous les quinze jours le samedi

DIRECTION ET RÉDACTION  
Mme Emilie GOURD, 17, rue Töpffer

ADMINISTRATION

Mme Renée BERGUER, 138, route de Chêne  
Compte de Chèques postaux I. 943



Organe officiel  
des publications de l'Alliance nationale  
de Sociétés féminines suisses

Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

## ABONNEMENTS

SUISSE 1 an Fr. 6.—

• 6 mois • 3.50

ETRANGER • 8.—

Le numéro... • 0.25

Les abonnements partent de n'importe quelle date

## ANNONCES

11 cent, le mm.

Largueur de la colonne : 70 mm.

Réductions p. annonces répétées

*L'usage que font les hommes chez nous de leurs droits politiques les enorgueillit-il ? et justifie-t-il leur mépris du rôle que pourra jouer la femme dans la démocratie de l'avenir ?*

Marc PETER.

Ancien président du Grand Conseil de Genève, ancien ministre de Suisse à Washington.

## Service civil féminin suisse

Ce n'est pas de gaieté de cœur que le comité central du Service civil féminin suisse a dû prendre la décision, lui aussi, comme tant d'autres organisations, de faire appel à la générosité des lecteurs de ce journal.

Le Service civil féminin — contrairement au S. C. F. militaire — ignore les obligations et les droits d'ordre militaire. Ses nombreuses collaboratrices de tout âge, qui ne reçoivent aucune solde, sont des jeunes filles, des ménagères, des mères de famille, grand'mères, ou femmes exerçant une profession, qui appartiennent à toutes les classes de notre population. Elles incarnent le vœu esprit traditionnel de la Suisse, qui éprouve plaisir et joie à pouvoir venir en aide à d'autres et à travailler pour le bien commun.

L'âme du Service civil féminin suisse est son Comité central, avec son secrétariat central, qui veillent à ce que les actions organisées dans tout le pays soient réalisées d'après certaines lignes directrices uniformes. Il ne s'agit toutefois pas de prescriptions rigides, car c'est précisément la diversité des champs d'activité et des collaboratrices dans les communes urbaines, rurales ou montagnardes qui imprime au Service civil féminin son caractère de vitalité et qui laisse la plus grande marge à l'initiative personnelle. Le secrétariat central pourvoit à ce que toutes les collaboratrices du Service civil féminin bénéficient des suggestions et expériences nées de cette activité. Ce précieux échange n'est toutefois possible que si le Secrétariat central dispose du personnel et des moyens financiers indispensables pour pouvoir aborder en tout temps les tâches dont une réalisation rapide est importante pour notre pays.

Jusqu'ici, le Service civil féminin suisse a pu faire face à ses dépenses grâce à un don généreux et au rendement de la collecte de laine organisée en 1940. Mais ces fonds sont épuisés et nous ne

pouvons plus songer à de nouvelles campagnes de ramassage de déchets, car entre-temps, dans la plupart des cantons, ce domaine a été l'objet de l'activité des autorités locales.

Les autorités fédérales accordent bien au Service civil féminin leur appui moral, mais aucun appui financier, et c'est la raison pour laquelle il se voit contraint de recourir à la générosité privée pour obtenir les moyens financiers qui lui sont indispensables pour poursuivre et étendre son activité.

Les membres sousignés du Comité central vous remercient vivement de l'intérêt et de l'aide que vous voulez bien accorder au Service civil féminin suisse.

SERVICE CIVIL FÉMININ SUISSE

Comité central:

G. HÄMMERLICH-SCHINDLER, Zurich  
présidente.  
L. BECK-MEYENBERGER, Sursee.  
G. BIANCHI-GROPPY, Lugano.  
A. DEBRIT-VOGL, Berne.  
L. DUBOIS-MEURON, Neuchâtel.  
A. H. MERCIER, Glaris.  
H. MOLL-OBRECHT, Granges (Sol.).  
Clara NEF, Hérisau.  
E. TAPPOLET, Wilchingen.  
G. WAGNIER, Genthof-Bellevue,  
Genève.  
Dr. h. c. E. ZÜBLIN-SPILLER,  
Kilchberg-Zürich.

L'activité du Service Civil Féminin suisse, fondé en 1939 et qui comprend actuellement des milliers de femmes — a porté essentiellement jusqu'à présent sur : l'aide aux soldats et ses différents services; l'aide aux paysannes, y compris son service de raccommodation; les groupes d'aides mobiles; l'aide aux internés civils; des collectes pour la Croix-Rouge internationale et pour la Croix-Rouge suisse; des installations de séchage de fruits et de légumes; des démonstrations d'alimentation rationnelle; des possibilités d'aide en cas de catastrophes ou de dommages de guerre, etc., etc.

leur pays! — et aussi un avant goût de la situation incroyable d'infériorité et d'incapacité qui sera la nôtre après la guerre, en face de ce qu'auront accompli tant de nos amies!

E. Gp.

Ce qui précède venait d'être écrit lorsque nous étions parvenu le numéro de février de l'International Women's News (Londres), avec le texte de la déclaration électoral de Mrs. Ashby, dont l'intérêt, même rétrospectif, n'échappera pas à nos lecteurs.

«...Je pose ma candidature comme candidate libérale indépendante, en assurant de mon concours fervent le Premier Ministre et son effort pour gagner la guerre. Je continuerai à faire tout ce qui est en mon pouvoir pour obtenir une victoire prompte et complète.

Si le pays a accepté après Dunkerque une trêve électorale, les dernières élections particulières ont montré que, ainsi que je le crois, seules des élections libres sont la base de la démocratie, et que les électeurs ne doivent pas être liés à voter pour les candidats de l'un des partis, lorsque les problèmes de l'après-guerre sont en discussion.

Je soutiens le programme qui réclame «du pain, du travail, et un foyer», et je constate que le programme libéral va plus loin et chemine plus rapidement que celui du gouvernement. Nous devons nous hâter autant maintenant de préparer la paix et la démobilisation que nous avons su faire preuve de rapidité pour préparer le front aérien et le second front. Je réclame la sécurité pour nos hommes et nos femmes enrôlés dans l'armée, comme je la réclame pour ceux et celles qui travaillent dans les usines, au moyen d'un plan Beveridge, amélioré en ce qui concerne les femmes et les travailleurs indépendants. Je réclame un programme compréhensif des nécessités de la vie à la campagne comme en ville, et l'adoption immédiate des efforts pour la construction d'immeubles d'habitation, ceci fournissant en même temps du travail.

## ASSURANCE POUR LA VIEILLESSE

### RENTES VIAGÈRES

GARANTIES PAR L'ÉTAT

RENNSEIGNEMENTS  
MOLARD, 11

GENÈVE

Je soutiens la collaboration pleine et complète des hommes et des femmes dans la famille, au foyer, dans l'industrie et au service du gouvernement. Toute occasion doit être fournie aux femmes de mettre au service de la communauté le meilleur de leurs possibilités.

De même que l'imposante majorité conservatrice actuellement à la Chambre nous a jetés sans préparation dans la guerre, elle risque pour sauver ses priviléges de nous jeter sans préparation dans la paix. En ma qualité d'ancien membre de l'Association pour la Société des Nations, j'ai salué la Charte de l'Atlantique et les déclarations de Moscou et de Téhéran, et je soutiens la coopération militaire, politique et économique entre les Nations Unies.

## Le paiement des allocations familiales à la mère de famille

La où les Sociétés féminines se sont intéressées à l'institution d'un système d'allocations familiales, elles ont presque toujours réclamé que le montant de ces allocations soit

## LA LIGNIERE Gland (Vaud) (tél. 9.80.61)

Établissement médical, diététique et physiothérapie. Traite depuis 35 ans avec succès les affections du tube digestif (spécialement l'ulcère de l'estomac et du duodénum), du foie, du cœur et des reins.

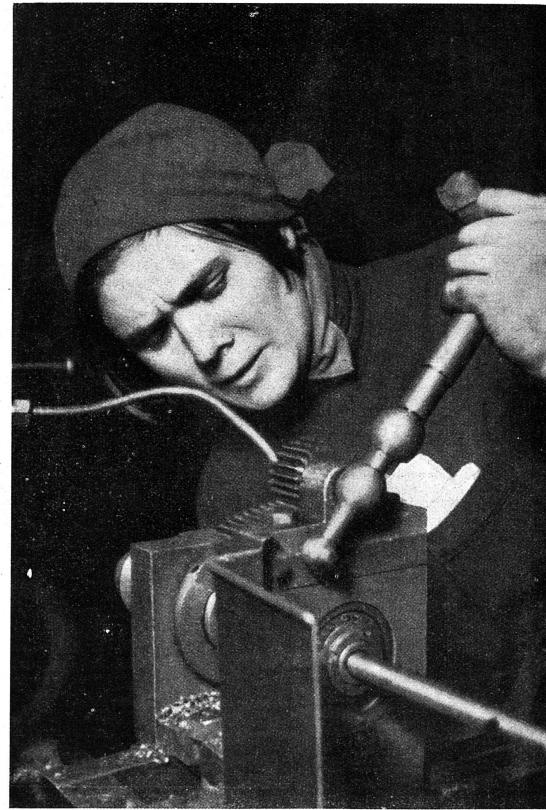
Convalescences.

Médecin-chef: Dr. H. Müller.

Cures de repos

versé à la mère de famille, de très nombreux exemples ayant prouvé que, pratiquement, il arrive trop souvent au père de détournier ces sommes de leur destination en les considérant comme un petit supplément fort bien venu à son gain! Mais que ces Sociétés aient demandé cette disposition ne signifie pas qu'elles aient eu toujours et partout gain de cause: pour ne parler que de ce qui se passe tout près de nous, la loi vaudoise, par exemple, a refusé d'admettre cette mesure, le législateur craignant de paraître de la sorte «jeter un discrédit tout à fait injustifié sur les pères de famille!...»

A Genève, où une loi assujettissant au paiement d'allocations familiales tous les employeurs — à l'exception de l'Administration fédérale et des institutions internationales — vient d'être votée par le Grand Conseil, la question du paiement de l'allocation à la mère avait été soulevée en séance de Commission par MM. Albert Picot, conseiller d'Etat, et F. Vautier, député, (radical), mais avait été repoussée. L'Union des Femmes et l'Association pour le Suffrage reviennent à la charge, et obtiennent alors gains de cause... en une certaine mesure. Nous disons «en une certaine mesure», car la loi stipule que, d'une façon générale, l'allocation est versée «à l'ayant



Cliche „Die Frau in Leben und Arbeit“  
Ouvrière russe à l'usine (Voir article page suivante).